

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés :

Chahrazede BENKOU NAVARRO – Nathalie RODRIGUES – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Chahrazede BENKOU NAVARRO a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Patricia BLANC

Secrétaire de séance : Sana CHELDA-CHENET

62/24 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois afin de prendre en compte l'arrivée par voie de mutation d'un agent espace vert et d'une auxiliaire de puériculture pour le multi accueil et le recrutement d'un adjoint d'animation pour assurer les missions périscolaires auprès des enfants. A cet effet un temps non complet est créé et un temps complet est supprimé cela afin d'assurer la bonne marche des services.

Compte tenu de ces informations :

Il est proposé le tableau de création des postes suivants :

Filière	Poste créé	Statut	Temps de travail	A compter du	Nombre
Technique	Agent de maitrise	Titulaire	TC	23/09/2024	1
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Titulaire	TC	04/11/2024	1
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Contractuel permanent	TNC	01/09/2024	1
Animation	Adjoint d'animation	Contractuel permanent	TNC	30/08/2024	1

Il est proposé le tableau de suppression des postes suivants :

Filière	Poste supprimé	Statut	Temps de travail	A compter du	Nombre
Animation	Adjoint d'animation	Contractuel permanent	TC	01/09/2024	1

Ceci étant exposé,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droit et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les modifications du tableau des emplois définies ci-dessus,**
- **DE PRÉCISER que la dépense est régulièrement inscrite au budget 2024, chapitre 012.**

Fait à Semoy, le 24 septembre 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Sana CHELDA-CHENET

Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le : **02 OCT. 2024**

Publication numérique le : **02 OCT. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification